

971.428006

B581s

1859

v.2



Bibliothèque Nationale du Québec

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTREAL

vs

MAXIMILIEN BIBAUD.

Cause No. 2.

Je croyais que mes ennemis en avaient assez ; mais, comme les mauvais anges de la tradition, ils prennent courage de leur nombre et d'une malhonnêteté sans remède, et ils s'animent les uns les autres. Grand émoi pourtant parmi la turbe ignoble, quand parut mon précédent pamphlet ; ils employèrent un *runner* pour aller dire de porte en porte que je ne triompherais pas longtemps, car il allait paraître un nom *responsable* tel, qu'aussitôt qu'il serait décliné, je devrais m'incliner. Quel était donc ce nom important ? Selon les uns c'était un surintendant, selon d'autres, c'était un juge ; Toutefois, il était expressément défendu au dit *runner* de divulguer le nom avant qu'il parût dans la gazette. Bref le dit nom n'a point paru. Seulement une palinodie misérable parvint à la *Minerve* à point nommé avec une prétendue réponse au docteur Meilleur, mais non signée. Si cette palinodie n'eût pas été réellement le procès-verbal d'un concubule, un homme qui se serait cru un gentilhomme et qui venait nous conter qu'il regrettait d'avoir exposé à mes attaques des hommes qui n'étaient pas coupables, aurait,—tout le monde l'a senti,—pris le parti de décliner son nom ou de ne plus reparaitre dans la gazette. Bien loin d'en agir avec une telle gentillesse ou avec une pareille prudence, voici au contraire ce que le folliculaire (en effet ce n'est pas moi qu'on appelle à bon droit folliculaire, mais bien précisément les zoïles sans noms,) avait dû se dire, si vraiment il était seul : “ Je sens bien que je ne suis pas un gentilhomme et que je n'ai rien à perdre : je

fais aussi bien d'être menteur." Aussi a-t-il menti trois fois dans l'article de gazette du 8 Mars : la première fois en disant que j'avais eu tort de me fâcher d'une critique *pleine de bienveillance*, la seconde, en disant effrontément aux lecteurs de ma brochure que j'avouais que sa critique était exacte quant aux faits ; la troisième, en disant que j'avais parlé des "élèves de M. Viger" tandis que j'avais parlé de ses *écoliers*. (Mes ennemis m'appellent *écoliers* à leur tour, mais il n'y a là rien de fort piquant. Quand un petit garçon dit à un autre petit garçon, tu as menti, tu *chniques*, celui-ci ne trouve rien de plus neuf à lui dire "non, c'est toi qui a menti, c'est toi-même qui *chniques*"); (1) Il est dit dans l'article du 24 Mars : "Son Dictionnaire des Homme Illustres à déjà été cité une fois à l'étranger par M. O'Callaghan, et la citation même contient une erreur." Quel est le but de mes ennemis ? Ils savaient bien que je serais là pour dire que cette erreur est l'erreur de M. Viger qui, de ce que le Chevalier de Longueuil résidait à Tours, en a conclu qu'il était mort à Tours, ce qui n'est pas vrai. Mais ces misérables *guerillas* savent qu'ils n'ont rien à perdre, et quant à leur fondateur, ils ne se soucient guères de ce qu'en le mettant sans cesse en avant, ils le feront *éclabousser* : ce n'est pas lui qu'ils aimaient, ce sont ses notes, qu'ils sont parvenus à *smogler*. Je m'occupe fort peu de dates selon eux. S'ils me prouvent qu'après avoir été remplacé en conséquence de la bataille de Walcourt, où il fut battu par le prince de Waldeck et par le comte de Marlboroug, le maréchal d'Humières ne resta pas à l'armée de Flandres, ils auront raison sur un point. Je trouve que Monsieur de Longueuil fut aide de camp du maréchal dans les mêmes sources où le Commandeur a puisé son petit cahier, sources auxquelles j'ai eu plus d'accès que lui. S'il se trouva aux mas-

(1) Quant au général Clitherow, sur le nom du quel le commandeur a fini par mettre une barre d'encre, s'il a été député gouverneur, il ne fallait effacer qu'à moitié ; si le général Rowan a été député gouverneur (ce qui pourrait bien être, quoique la turbe ne s'en doute guères) il fallait le dire, il fallait surtout dire que sir James Stuart l'a été. Tout cela aurait considérablement enrichi sa fameuse liste à si vaste réputation européenne !

sacre de Lachine, il ne combattit pas en même temps en Flandres. De plus, les Documens de Paris ne sont pour moi une autorité que quand ils n'ont pas tort, et la turbe aurait dû discerner qu'il ne s'est pas écoulé deux ans entre le Massacre de Lachine et le siège de Québec. Assurément si un homme a été faible sur le chronologie, c'était bien le Commandeur. Dans la Bibliothèque Canadienne, il place sous l'année 1766 des Ordonnances du Général Murray, qui n'était plus en Canada à cette époque. A la page 30 de sa Liste de Curés, Mgr. Bourget émane un décret en 1641. Ce laborieux antiquaire et véritable compilateur (mot dont la Société Historique ignore la véritable acception) (2) m'a beaucoup recherché comme je puis le prouver par deux de ses lettres. Il m'apporta son petit cahier sur les Le-Moine à la soirée *savante* que M. Chauveau donnait à M. Desplaces. Je le lui reportai le lendemain, après l'avoir montré, en passant à l'Hôtel Donegana, à ce Français distingué, auquel il ne me fut pas possible de faire concevoir une haute idée du livret en question. Je fis apercevoir au Commandeur qu'il était impossible que M. de Labarre eût recommandé un Le Moine pour un service national particulier avant l'époque où ce service fut rendu ; et dans une autre circonstance, voyant que, dans un autre cahier, il dit que le premier Salaberry du Canada fut créé chevalier de St. Louis en 1766, je lui observai qu'il n'était pas probable que le roi de France eût distribué des croix de St. Louis en Canada, sous la domination anglaise, et qu'il avait sans doute mis un 6 pour un 5. Le Commandeur a fait faire une faute à M. Chauveau au sujet de Louis de Salaberry, et il aurait pu m'en faire faire deux autres sur le même individu. Ce

(2) Je conseille à ses membres de lire en commun le traité des preuves de l'Histoire par le R. P. Griffet. S. J. Il y établit la distinction à faire entre un compilateur, qu'il compare à un ouvrier ou manœuvre, et l'écrivain, qu'il compare à l'architecte. Les *Foedera* de Rymer sont une compilation. Pour être compilateur, il suffit d'amasser des documens et de les assembler ; le commandeur n'était pas même en état d'assembler ceux qu'il trouvait, d'où il suit que je l'honore trop en l'appelant compilateur.

gentilhomme fut porté au premier Parlement Provincial. M. Viger me disait que les Anglais de la Chambre lui firent des objections et qu'il dut se retirer. Sir James Craig dit au contraire qu'il fut de tous les Parlemens jusqu'à sa nomination au Conseil Législatif. J'ai écrit que ce gentilhomme fut Colonel de plusieurs bataillons de milice : le Commandeur m'a dit que cela était impossible, et quand je lui mis sous les yeux l'Almanach de Québec pour 1814, il lui fallut prendre ses lunettes et y regarder longtems. Le fait est que M. de Salaberry était Colonel divisionnaire. Si j'ai été sur mes gardes en cette circonstance c'est bien lui qui m'a appris que le gouverneur De Bienville était neveu de M. D'iberville ; l'abbé Verreau m'a reproché verbalement de ne lui avoir pas tenu compte de cette découverte. Je savais par son cahier que Charles Le Moine avait eu plus de sept fils, et j'ai mentionné quelque part ses filles, nommément celle qui épousa M. de La Chassaigne, que le Commandeur a oublié de mettre parmi les Gouverneurs ou Commandans de Montréal ; mais parmi ses fils, je n'ai dû parler que de ceux qui sont connus dans l'histoire : il n'y a que la mauvaise foi qui puisse faire dire à mes adversaires que ça été là l'intention de Léon Guérin et que ce n'est pas la mienne. M. Viger fait mourir à 45 ans le chevalier de Beaujeu, dont le père ne s'était marié qu'en 1712, du moins selon les originaux ; (3) il était donc bâtard ? On a vu dans mon précédent pamphlet la prétention ineffable du Commandeur touchant le rôle qu'avaient à jouer les Commandans Généraux de la Colonie. Par un contraste aussi inénarrable, il a avancé dans la chambre de l'abbé Verreau, en présence de l'abbé, de M. Bellemare et de M. Régnaud, que les titres de Lieutenant-Général de la colonie sous les Français, et de Capitaine-Général, sous les Anglais, ne donnaient

(3) Comme Pétau et le chevalier Marsham, quand les dates ne s'accouplent pas bien, je les combine sans m'occuper de ce que diront les écoliers. J'adoptai 1702 et j'optai, pour la mort de M. de Bienville entre 1765 et 1769, que portent tour-à-tour les originaux. Par mon expédient, le commandeur ne radotait pas ; mais je veux bien faire un pas pour me reconcilier avec sa belle société, et je remets les choses comme avant.

aucun contrôle sur les opérations de guerre. En ce cas, il est bien singulier que le rôle de l'Administrateur ou du Gouverneur sans commission ou intérimaire fût si différent de celui du Gouverneur commissionné. Mais vous, autres, qui aimez qu'on vous cite des originaux, voyez le Procès-Verbal du Conseil relativement aux attributs respectifs des Gouverneurs et des Intendants, cité dans mes Institutes, et lisez surtout les Instructions de Vaudreuil à Montcalm dans les documens édités par M. O'Callaghan. Du reste, si le Commandeur a été mauvais chronologiste et surtout mauvais publiciste, cela ne l'empêchera point d'avoir été un brave homme ou même un homme brave, si la fameuse société historique parvient à nous le prouver. Seulement, ici, il pourra se faire que des originaux ne suffisent pas. S'il eût été aussi amoureux de la vérité que le dit la clique, il n'aurait pas dicté, sur ce point, des éloges de lui-même, et quand il a reproduit dans la *Minerve* le Rapport du Secrétaire Walker, il n'aurait pas omis le passage qui me concerne, encore moins ajouté que je suis membre correspondant de la Société de l'Etat de Michigan, tandis que j'en suis membre honoraire, aussi bien qu'il l'était lui-même. Le Commandeur ne se possédait point quand on prononçait devant lui le nom de M. Bois. Puisque la célèbre société compromet sans cesse son patron et se cache derrière lui, voudrait-elle bien aussi nous raconter un petit trait de jalousie qui est échappé au Commandeur à mon égard sur son lit de mort? M. O'Callaghan a cité mon Dictionnaire! Il a été cité par lui, il a été cité par le docteur Zender, il a été cité par le Secrétaire Walker, il a été cité par M. H. E. Chevalier, il a été cité à la gloire de M. Viger, à la suite d'une liste de ses œuvres chétives, dans le Catalogue de la Chambre; il a été cité par tous les journaux qui ont parlé de sa mort, et pour la peine du téméraire plaideur, je condamne la soi-disant société historique à relire l'opinion de la presse qui est à la fin du Dictionnaire. Mon père disait souvent à son ancien condisciple: "Jacques, comment veux-tu qu'on te prenne en faute, tu ne publies jamais rien." Pour moi, je n'ai plus, pour cette fois qu'une erreur à reprocher à M. Viger; dans son œuvre *infiniment* importante qui est une liste des curés de quelques paroisses.

il dit qu'il y a à Rigaud une bonne école de garçons dirigée par les Frères des Ecoles Chrétiennes, tandis qu'elles est dirigée par les Clercs de St. Viateur. Je ne dirai pas que le Commandeur *salissait du papier*, comme la société le dit de moi : je dirai seulement qu'il écrivait excentriquement des minuties. (4) C'est papier sale, dites-vous que mes écrits ; mais il n'y a que la clique qui le dise, et la vérité choque plus que le mensonge. La vérité ! je vais vous la dire. La *Minerve* était un papier sale quand feu le Grand Vicaire Paul Loup Archambault la renvoyait, par lettre imprimée dans l'*Ami du Peuple*, comme une feuille licenciense ; la *Minerve* était un papier sale quand elle ornait ses colonnes d'annonces de celle du *Semeur*, "journal publié dans les vrais intérêts des Canadiens Français ;" la *Minerve* était un papier sale, quand elle insérait une correspondance contre une sentence du juge Bruneau qui déclarait nul un bail pour mauvais lieux ; la *Minerve* était un papier sale quand, durant les élections, elle faisait dire à Mgr. de Montréal des choses qu'il n'a jamais dites, et la *Minerve* est encore un papier sale à l'heure qu'il est ! Pour la façon de la

(4) Il est futile en général de discuter sur les circonstances secondaires des faits historiques, à propos des quelles il n'y a jamais deux historiens qui s'accordent complètement. "Selon les Grecs, dit Hérodote, Io a été enlevée comme je viens de le raconter ; selon les barbares, au contraire, ce fut comme suit : " Tout ce qu'on sait, c'est que Io, fille d'Inachus, fut enlevée par des Phéniciens. On sait aussi que Louis XIV franchit le Rhin, pour pénétrer en Hollande, mais il est curieux de voir comme on s'est mépris sur les circonstance. L'opinion commune, dit M. Durruy (Histoire de France) était que toute l'armée avait passé ce fleuve à la nage, en présence d'une armée retranchée et malgré l'artillerie d'une forteresse imprenable appelée *le Tholus*. On connaît l'Épître de Boileau, et Bossuet s'écrie : "Laissons le passage du Rhin, le prodige de notre siècle et de le vie de Louis le Grand." Mais Bonaparte change un peu de ton. "Le passags du Rhin, dit-il, est une opération militaire du quatrième ordre, puisque dans cet endroit le fleuve est guéable, appauvri par le Wahal, et qu'il n'était d'ailleurs défendu que par une poignée de milice. Le Toll-Huys n'était, comme son nom l'indique, qu'une maison de péage." Il paraît donc que l'aigle de Meaux lui-même n'y voyait goutte.

correspondance du 24 Mars, on voit que ses auteurs ainsi que ceux de la correspondance contre le traité de chimie, et des anciennes correspondances contre moi, ont autant de goût pour la poésie que pour la botanique. J'oubliais de dire qu'il n'y a pas de faute à dire que Magdelon de Verchères était terrible comme une armée rangée en bataille, mais qu'il y en a une grosse à dire qu'elle défendit le fort de Chambly, et une bien plus lourde à ajouter que Madame de Latour défendit le dit fort de Chambly, comme on le fait dans l'Echo du Cabinet de Lecture. M. Bellemare m'a dit des noms dans la *Minerve*, il m'en a dit à l'Institut Canadien-Français et il m'en a dit en pleine rue St. Vincent : tout le monde dit que ça n'est pas grave pour un conseiller de ville (City Father), et surtout pour un Directeur du Cabinet de Lecture Paroissial. Il est vrai que, copiste de notes, Inspecteur de licences, avocat après un examen *continué* (selon l'expression dont se sert M. le Solliciteur-Général Rose pour ne pas trop peiner le candidat,) il cumule les qualités esquelles il peut bien être gamin. (5) Je n'en veux pas à de jeunes amis que j'ai dans la Société enfantine ; mais ils ne nieront pas la sagesse de l'adage "dis moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es" ni la sagacité du loup de Lafontaine qui dit à l'agneau : "si ce n'est toi, c'est quelqu'un des tiens." Je termine en citant ce qu'on dit de moi à l'étranger, "M. Maximilien Bibaud LL. D. a fait un début marquant dans le monde littéraire par ses publications. Nous avons de lui..... et le Dictionnaire des Hommes Illustres du Canada et

(5) Je dois à M. Bellemare de dire que cet examen ne fut pas continué audelà de la Fête-Dieu, et qu'il put figurer à la procession en costume de Palais. C'est dans cet attirail qu'il paraît aux séances annuelles de l'illustre société. L'abbé Verreau se contente (mais il fait ça avec la plus grande coquetterie du monde] de jeter son manteau romain sur ses épaules. Il y a un membre honoraire qui se rend en habit de cour (homme d'une politique fédérale et littérateur de l'école des romantiques ou anti-classique, éditeur d'une histoire de Québec qu'on dit apocryphe. Il écrit aussi dans la *Guêpe*.) Les autres membres sont vêtus comme de simples particuliers, pour ne point effacer ces illustrations nationales.



de l'Amérique. Nous recommandons la lecture de ces ouvrages. Ils montrent de la recherche et des connaissances des lois de la critique." M. Walker écrit : " But it is not now too late to return to you, and through you to Mr. Bibaud the cordial thanks of the Society for the valuable contributions to our historical collection. Unfortunately I am not familiar with your beautiful language, but judge Campbell, one of our officers, and who is every way competent to pass upon the merits of the works, speaks highly of them." Malgré ces éloges je suis prêt à en passer par ce que dit si sensément Blackstone dans la préface de ses Commentaires. "Si mon livre n'est pas bon, tous les éloges qu'on en écrirait n'en feront pas un bon livre. Si au contraire il a du prix, tout le mal qu'on en dira n'empêchera pas qu'il soit un bon livre."

EC

176

B532

1859

N. 2

CÉRAT ET BOURGIGNON, IMPRIMEURS.



